



Le Cercle d'Escrime de Reims a le plaisir  
de vous inviter au

*Challenge de  
l'effervescence  
De la Ville de Reims*

**Le vendredi 11 novembre 2022**

**Complexe Sportif René TYS  
Impasse Léo Lagrange 51100 Reims  
(Autoroute A4 Sortie Reims Cathédrale)**

**Compétition inter régionale au fleuret avec la participation de nombreux clubs extérieurs à la région.** (en 2021: Senlis, Melun, Paris CEP, Belfort, Henin Beaumont, Antony, Meaux, Dijon, Mennecy, plusieurs clubs Belges...)

**REGLEMENT**

**1/ Catégories et armes**

M7	nés en 2016 et après	fleurets électriques lame 0
M9	né en 2014-2015	fleurets électriques lame 0
M11	nés en 2012-2013	fleurets électriques lame 0-2
M13	nés en 2010-2011	fleurets électriques lame 0-2
M15	nés en 2009-2008	fleurets électriques lame 5



## 2/ Tenue

Tenue 350N

Sous cuirasse 800N pour les M13, M15

## 3/ Licence

Licence FFE obligatoirement à jour

## 4/ Droits d'engagement & inscriptions

Les droits d'engagement sont de 10 € par tireur et seront perçus sur place

Inscriptions en ligne : sur le site de l'extranet de la FFE

A cas de retard :

e-mail du club : [venard.catherine@gmail.com](mailto:venard.catherine@gmail.com)\_(06.60.70.46.81)

## 5/ Horaires

Catégorie		Appel
M15	G et F séparés	8h30
M13	G et F séparés	10h30
M11	G et F séparés	11h30
M9	G et F ensemble	12h30
M7	G et F ensemble	12h 30

Le scratch intervient 30 minutes plus tard.

## 6/ Formule

1 tour de poule avec décalage par club.

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition.

Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

## 7/ Arbitrage

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un seul arbitre de niveau régional conformément au règlement en vigueur selon le barème de la ligue Champagne Ardenne.

Maitre Vénard-Rothier sera responsable des arbitres et veillera à donner des indemnités (proportionnellement au temps passé et fonction des diplômes).

## 8/ Récompenses

- Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Trophée du meilleur club (nombre de points attribués par club en fonction des résultats de leurs tireurs sur toutes les catégories ; valable 1 an et remis en jeu chaque année ; si le trophée est gagné 3 fois de suite, il sera définitivement gardé par le club)
- En M7, tous sont récompensés.

## 9/ Buvette

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, avec boissons, sandwiches, friandises.

## 10/ Plan

### Complexe Sportif René Tys

36 Rue Léo Lagrange

51100 Reims (A côté du Stade de Reims)

